

Communiqué

20. APR. 1977

Club de Londres

*S. Clovier*

Le Conseil fédéral, après avoir examiné la question de manière approfondie et consulté les milieux intéressés, a décidé d'adhérer au "Club de Londres". Celui-ci réunit des Etats qui exportent du matériel et des équipements nucléaires et qui assument dès lors une responsabilité particulière en ce qui concerne la prévention de la prolifération d'armes nucléaires.

Les règles élaborées dans le cadre du Club de Londres ne constituent pas un traité international. Les Etats membres se déclarent cependant prêts à mener leur propre politique d'exportation dans le domaine nucléaire conformément à ces principes, étant entendu qu'ils restent libres de changer cette politique en cas de besoin.

A l'avenir, les exportations nucléaires suisses dans des pays ne possédant pas d'armes atomiques devront respecter les principes suivants:

1. La Suisse demandera aux pays destinataires la garantie que les équipements et matériels nucléaires exportés ne seront pas utilisés pour la fabrication d'explosifs nucléaires.
2. Les pays destinataires devront soumettre les biens livrés au contrôle de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA).
3. Les pays destinataires devront prévoir pour les équipements et matériels importés une protection physique appropriée contre le vol et le sabotage.
4. Les pays destinataires doivent garantir que les mêmes conditions seront imposées en cas de réexportation.
5. Des conditions analogues seront posées, après avoir adapté les bases légales internes, en cas d'échange direct ou indirect

d'informations concernant les installations d'enrichissement, de retraitement et de production d'eau lourde (installations dites "sensibles").

6. Pour la réexportation d'informations, d'équipements et de matériels "sensibles" dans un pays tiers, l'approbation de la Suisse devra être demandée.

7. En ce qui concerne l'exportation d'informations, d'équipements et de matériels "sensibles", la Suisse devra agir avec une prudence et une retenue particulières.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Service d'information et de presse